



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 47 de l'ordre du jour

Assistance au déminage

Assistance au déminage

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Système des Nations Unies	2–26	3
A. Service d'action antimines de l'ONU	2–4	3
B. Département des affaires de désarmement	5–6	3
C. Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire	7–10	4
D. Programme des Nations Unies pour le développement	11–14	5
E. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	15–18	5
F. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	19–22	6
G. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	23–26	7
III. Organisations intergouvernementales et non gouvernementales	27–54	7
A. CARE International	27	7
B. Centre international de Genève pour le déminage humanitaire	28–31	7
C. Handicap International	32–33	8
D. Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres	34–37	8

* Les nouvelles responsabilités en matière de recueil de l'information qui ont été explicitement confiées au Service d'action antimines de l'Organisation des Nations Unies par l'Assemblée générale, en vertu de sa résolution 54/191, ont retardé la publication du présent rapport. La nécessité d'intégrer les renseignements donnés par diverses organisations qui ne font pas partie du Système des Nations Unies pour a également empêché le Service de s'acquitter de sa tâche dans les délais. Des mesures ont été prises pour éviter de tels retards à l'avenir.

E.	Comité international de la Croix-Rouge	38–41	9
F.	Réseau des survivants des mines terrestres	42–44	10
G.	Mines Advisory Group	45–46	10
H.	Organisation d'entraide populaire norvégienne	47–49	10
I.	Vietnam Veterans of America Foundation/Survey Action Centre	50–52	11
J.	World Rehabilitation Fund	53–54	11
IV.	Organisation régionale : Organisation des États américains	55–57	12
V.	Programmes de pays	58–117	12
A.	Afghanistan	58–61	12
B.	Angola	62–64	13
C.	Azerbaïdjan	65–67	13
D.	Bosnie-Herzégovine	68–71	13
E.	Cambodge	72–75	14
F.	Tchad	76–78	15
G.	Croatie	79–81	15
H.	Érythrée et Éthiopie	82–84	16
I.	Guinée-Bissau	85–87	16
J.	Iraq	88–89	16
K.	Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)	90–94	17
L.	République démocratique populaire lao	95–98	18
M.	Mozambique	99–101	18
N.	Somalie	102–103	19
O.	Sud-Liban	104–106	19
P.	Sri Lanka	107–109	20
Q.	Soudan	110–112	20
R.	Thaïlande	113–114	20
S.	Yémen	115–117	21
VI.	Une approche globale du déminage	118–122	21
VII.	Observations	123–125	22
	Annexe. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage		23
A.	Montant total des contributions par donateur, au 18 octobre 2000		23
B.	Montant total des contributions par affectation, au 18 octobre 2000		25

I. Introduction

1. La question du déminage est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1993. Dans la plus récente de ses résolutions sur le sujet (résolution 54/191 du 17 décembre 1999), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les questions évoquées dans ses précédents rapports concernant l'assistance à l'action antimines, y compris les progrès réalisés par le Comité international de la Croix-Rouge, les autres organisations internationales et régionales ainsi que les programmes nationaux, et sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'action antimines. Conformément à cette résolution, le présent rapport donne des renseignements sur le travail des différentes organisations qui mènent des activités antimines. Il comporte notamment des détails sur les programmes de pays antimines les plus connus, comme ceux de l'Afghanistan, du Cambodge ou du Mozambique, et aussi sur les activités les plus récentes actuellement entreprises au Sud-Liban, en Guinée-Bissau et en Éthiopie et Érythrée.

II. Système des Nations Unies

A. Service d'action antimines de l'ONU

2. Au cours des 12 derniers mois, la principale tâche du Service d'action antimines de l'ONU du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat a été d'assurer l'application de la politique de déminage des Nations Unies, dont les termes, désormais bien définis, ont recueilli l'approbation générale, et de remplir des engagements humanitaires et opérationnels de plus en plus nombreux. Il a dû notamment soutenir le déploiement de Casques bleus dans le sud du Liban, en Sierra Leone et dans la région de l'Éthiopie/Érythrée, tout en poursuivant ses activités humanitaires et de développement. En 2000, il n'a pas relâché son effort pour surveiller et évaluer la menace que font peser les mines terrestres dans le monde. Il a effectué pour cela des missions d'évaluation multidisciplinaires au Bélarus, en Égypte, au Nicaragua et en Zambie, ainsi que des missions techniques en Abkhazie (Géorgie), en Éthiopie et en Érythrée, au Mozambique, en Sierra Leone et au Sud-Liban. Les recommandations faites à l'issue de ces missions continuent de jouer un rôle clef

dans la formulation de la réponse donnée par la communauté internationale au problème des mines terrestres.

3. Outre l'aide qu'il accorde au nombre croissant de programmes et d'opérations dans ce domaine, le Service a mis l'accent sur la gestion et la coordination, par exemple en matière d'assurance de qualité, de normes et de gestion de l'information. C'est ce que montre bien la révision et la mise à jour des normes internationales applicables aux opérations de déminage humanitaire. Une fois ce travail achevé, on aura là un cadre d'action efficace, intégrant tous les aspects du problème des mines dans un ensemble complet de règles de procédure et de principes directeurs en matière de qualité. Le Système de gestion de l'information pour l'action antimines, mis au point par le Service d'action antimines et le Centre international de déminage humanitaire à Genève, a été amélioré et lancé dans de nombreux nouveaux pays, notamment l'Azerbaïdjan, l'Estonie, l'Éthiopie et l'Érythrée, le Nicaragua, la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo), la Somalie, le Sud-Liban, le Tchad, la Thaïlande et le Yémen. Un module global du Système de gestion de l'information pour l'action antimines devrait bientôt compléter le module de terrain, outil précieux dans l'analyse de données, la planification et le choix des priorités.

4. Avec l'aide de la communauté internationale, tous les projets susmentionnés ont élargi la gamme des réponses apportées à l'action antimines et mis en évidence le rôle du Service d'action antimines dans la coordination, la mise en oeuvre et le contrôle de la politique de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. La coordination continue d'être facilitée par une étroite collaboration et une excellente communication entre les organismes des Nations Unies, et entre ceux-ci et des organisations extérieures au système, ce qui permet de faire le meilleur usage possible des ressources et d'apporter une réponse ciblée aux problèmes. Dans la mesure de ses moyens, le Service entend poursuivre et renforcer ses efforts en mettant à profit tous les mécanismes de coordination et de mise en oeuvre dont il dispose pour faire face avec le plus de dynamisme et d'efficacité possible au problème mondial des mines terrestres.

B. Département des affaires de désarmement

5. Conformément aux recommandations de la première Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (dénommée ci-après « Convention sur les mines antipersonnel¹ »), le Département des affaires de désarmement a établi une base de données informatisée pour rassembler, stocker, extraire et diffuser les données et les renseignements fournis par les États parties lors de la présentation de leur rapport initial et de leur rapport annuel mis à jour sur les mesures de transparence, conformément à l'article 7 de la Convention. Au cours de la période considérée, 47 États parties ont soumis un rapport initial; 17 d'entre eux ont également présenté un rapport mis à jour et 23 ont soumis des rapports concernant les stocks de mines qui portaient la mention « néant ». Plusieurs pays touchés par les mines ont annexé des cartes à leur rapport. Ces activités ont été entreprises dans le cadre des préparatifs de la deuxième Assemblée des États parties, qui s'est tenue à Genève, du 11 au 15 septembre 2000.

6. Conformément à la résolution 54/58 de l'Assemblée générale, en date du 1er décembre 1999, le Département a aidé les États parties au Protocole modifié sur l'interdiction et la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II²) à la Convention sur l'interdiction et la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (ci-après dénommée « Convention sur les armes classiques³ »), à tenir leur première conférence annuelle, à Genève, du 15 au 17 décembre 1999. Sur la recommandation de celle-ci, le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire, a adressé une lettre aux chefs d'État ou de gouvernement des pays qui n'avaient pas encore ratifié le Protocole modifié II, invitant leur gouvernement à le faire dès que possible. Le Département a également fourni des services lors d'une réunion informelle d'experts qui s'est déroulée à Genève du 31 mai au 2 juin 2000 et au cours de laquelle ont été étudiées diverses questions – la coopération technique internationale et la coopération internationale en matière d'assistance, d'échange d'informations sur le développement de technologies viables et rentables qui pourraient éventuellement remplacer les mines terrestres antipersonnel notamment, ainsi que des problèmes techniques. À ce jour, 50 États ont ratifié le Protocole modifié II.

C. Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire

7. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination et l'assistance humanitaire continue d'aider le Service d'action antimines et ses partenaires du secteur humanitaire en mettant à profit sa présence sur le terrain dans des situations d'urgence complexes pour s'assurer que les aspects humanitaires du problème des mines terrestres ne sont pas négligés.

8. Le Bureau partage régulièrement l'information dont il dispose sur les aspects humanitaires du problème des mines terrestres dans les pays où il est présent avec le Service d'action antimines et d'autres partenaires du secteur humanitaire, avec lesquels il coopère étroitement. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de sa participation aux travaux du Groupe interorganisations de coordination de l'action antimines, mais elle se traduit aussi, de manière moins formelle, par des contacts fréquents entre les équipes. En est un exemple probant, le rapport de la mission à Sri Lanka en juin 2000, dans lequel est recommandée une reprise de l'action antimines, après la pause marquée en raison de l'accroissement de l'insécurité. La participation du Bureau aux réunions du Groupe interorganisations de coordination permet également aux membres du personnel de soutenir le Service d'action antimines dans la préparation, le lancement et le suivi de missions d'évaluation dans des zones d'urgence complexes, comme la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Caucase.

9. Les sources de données du Bureau sont consultables sur Internet, sur le site ReliefWeb et sur le Réseau régional intégré d'informations, qui proposent à la communauté internationale des comptes rendus et des articles analytiques quotidiens et hebdomadaires contenant souvent des renseignements sur les pays touchés par les mines terrestres.

10. Le Bureau soutient également l'action antimines à travers le processus d'appel global. Dans celui de 2000, 51 millions de dollars ont été demandés pour soutenir l'action antimines des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires opérationnels dans six pays ou régions. Au 27 septembre, seulement 23 millions de dollars environ avaient été réunis.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

11. En étroite collaboration avec son réseau de bureaux de pays, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les gouvernements à développer leur capacité de gestion, de hiérarchisation et de coordination à long terme des programmes de déminage. Une équipe spécialisée, de taille restreinte, basée au siège du PNUD, apporte une assistance directe aux bureaux régionaux et de pays qui, à leur tour, soutiennent les gouvernements, notamment dans le renforcement des capacités, l'expertise technique et la formation, la mobilisation des ressources et la promotion d'une approche pleinement intégrée du déminage.

12. Dans de nombreux pays, le PNUD appuie des projets de renforcement des capacités en matière de déminage à des stades de développement différents. À la fin de juillet 2000, le PNUD soutenait des programmes en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, au Mozambique, en République démocratique populaire lao, en Somalie, au Tchad et au Yémen. Il envisage de mettre en oeuvre des programmes en Albanie, en Égypte, en Érythrée, en Éthiopie, en Jordanie, au Liban et en Thaïlande et a mis en place un programme pilote en Guinée-Bissau.

13. Le PNUD, en partenariat avec plusieurs organisations, notamment du système des Nations Unies, continue d'apporter son soutien aux gouvernements hôtes. Le PNUD et le Service d'action antimines ont travaillé avec le Gouvernement mozambicain pour évaluer les incidences des inondations sur le problème des mines terrestres. Le Programme soutient aussi, en étroite collaboration avec le Service et le Centre international de déminage humanitaire à Genève, l'intégration du Système de gestion de l'information pour l'action antimines à de nombreux programmes de déminage nationaux. Le PNUD a commandé des études sur l'incidence socioéconomique du déminage et l'efficacité des efforts accomplis pour assurer la réinsertion sociale des victimes de mines terrestres. Il prévoit également d'organiser le suivi d'une étude réalisée en 1999, qui avait permis d'évaluer les besoins nationaux en formation de personnel de gestion et qui a conduit à l'élaboration de programmes de formation à l'intention des cadres moyens, supérieurs et dirigeants. En outre, l'Association pour les Nations Unies des États-Unis d'Amérique continue de coopérer activement avec le

PNUD en recueillant des fonds pour financer le déminage grâce à sa campagne « Adopter un champ de mines ». Depuis 1999, cette association a recueilli plus de 4 millions de dollars en contributions annoncées ou versées et en subventions et l'automne 2000 devrait voir le lancement d'une campagne similaire au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

14. En 1999, le PNUD a consacré environ 6 millions de dollars aux activités de déminage et recueilli par ailleurs 30 millions de dollars auprès de donateurs, au titre de la participation aux frais ou de contributions à ses fonds d'affectation spéciale. Il s'est aussi employé, en étroite association avec certains programmes nationaux de déminage, à coordonner les activités de mobilisation de ressources.

E. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

15. La sensibilisation au danger des mines, la formation au déminage et le déminage lui-même font depuis longtemps partie du programme d'activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Actuellement, le HCR soutient des activités de déminage au Kosovo, qui ont jusqu'ici ciblé les villes et villages touchés par les mines de harcèlement, les lieux de retour des réfugiés et des personnes déplacées et les champs de mines qui sont à proximité immédiate de la population locale et qui n'avaient pas été délimités. À cet égard, des contrôles ont été effectués pour vérifier si le nettoyage de ces zones était bien conforme aux normes humanitaires.

16. Au Sahara occidental, le HCR a pour objectif d'achever les préparatifs en vue du rapatriement librement consenti des réfugiés dans les délais prévus pour l'application du plan de règlement des Nations Unies, qui devrait garantir que ce rapatriement sera bien volontaire et se déroulera dans la sécurité et la dignité. À cette fin, l'Organisation d'entraide populaire norvégienne a dispensé en 1999 un programme de formation et de sensibilisation des réfugiés au danger des mines.

17. Le processus de paix au Cambodge et le retour des réfugiés qui en est résulté ont amené le HCR à cerner les besoins prioritaires de déminage pour soutenir l'effort de réintégration. En 1999, le Haut Commissariat a conclu des accords avec des organisations spécialisées dans le déminage, initiative qui, conjuguée

aux efforts des agents d'exécution concernés, permettra de continuer à mettre l'accent sur le déminage et de garantir la sécurité des futurs sites de réinstallation. Ce programme vise essentiellement les réfugiés de Samlot et Oddar Meanchey, qui ont été rapatriés au premier trimestre de 1999 des camps situés à la frontière thaïlandaise. À cet égard, l'efficacité du programme de réintégration mené entre 1997 et 2000 au Cambodge a été évaluée dans le courant de l'année, et les résultats seront examinés en octobre 2000, lors d'un séminaire régional organisé en collaboration avec le Groupe d'évaluation et d'analyse des politiques du HCR.

18. Les activités de déminage entreprises ont également encouragé de nombreuses organisations non gouvernementales à travailler dans ces régions, ce qui est important pour leur développement futur. Le HCR prévoyant de quitter le Cambodge à la fin de l'an 2000, il est en effet essentiel que les organisations non gouvernementales et les organismes de développement continuent de soutenir les programmes à long terme d'élimination de la pauvreté.

F. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

19. Centre de coordination de l'éducation sur le danger des mines, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continue de soutenir ou d'exécuter des programmes de sensibilisation au danger des mines et de prodiguer à la communauté internationale ses conseils à ce sujet. L'UNICEF a participé à toutes les missions d'évaluation interorganisations menées par le Service d'action antimines de l'ONU dans les pays touchés par les mines et, en coopération avec ses partenaires non gouvernementaux, il a, vu les résultats obtenus, mis au point de nouveaux programmes de sensibilisation. L'UNICEF a, pour le compte du système des Nations Unies, conçu des modules de formation à la sensibilisation à l'intention du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales du monde entier. Ces modules ont été lancés au cours de la deuxième Assemblée des États parties à la Convention sur les mines antipersonnel, tenue à Genève, en septembre 2000. À la demande de la communauté internationale, l'UNICEF a supervisé la mise au point de directives internationales pour le suivi et l'évaluation des programmes de sensibilisation au danger des mines terrestres et des engins non explosés, lesquelles s'ajouteront aux normes internationales en la

matière qui seront mises en oeuvre dans le courant de l'année.

20. En concertation avec ceux de ses partenaires qui sont concernés et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le CICR, l'UNICEF continue d'aider les victimes de mines terrestres en les accueillant dans les centres de santé publique et en s'appuyant sur la communauté pour organiser leur réadaptation. L'UNICEF soutient les organisations non gouvernementales qui travaillent à la mise au point de prothèses, d'orthèses et d'autres appareils pour handicapés à des prix abordables, ainsi que les services de rééducation des personnes handicapées.

21. L'UNICEF continue de promouvoir la ratification universelle de la Convention sur les mines antipersonnel. En février 2000, le Directeur général de l'UNICEF a dans ce but adressé aux chefs d'État de tous les pays signataires de la Convention, une lettre appelant instamment les gouvernements à ratifier dès que possible cet instrument. Les bureaux régionaux et de pays de l'UNICEF ont reçu des dossiers de ratification actualisés qui leur permettent de faire des efforts dans le même sens. En 2001, l'UNICEF et la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres accueilleront des conférences régionales de haut niveau organisées en vue de lutter contre l'emploi, la production, le stockage et le transfert des mines et de susciter de nouvelles ratifications de la Convention.

22. L'UNICEF est en train de lancer des programmes de sensibilisation au danger des mines et d'aide aux victimes en Albanie, en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Colombie, en Croatie, en Éthiopie, en Fédération de Russie, au Guatemala, au Mozambique, au Nicaragua, en République démocratique populaire lao, en République fédérale de Yougoslavie (Kosovo), au Soudan méridional et à Sri Lanka. Les programmes, soutenus par l'organisation, s'appuient sur des initiatives locales visant un renforcement des capacités durable, sur le long terme. L'UNICEF continue d'autre part d'intégrer tous les problèmes liés aux mines terrestres à sa programmation ordinaire. Sous les auspices du Service d'action antimines de l'ONU, l'UNICEF participe actuellement à l'établissement de nouveaux programmes au Sud-Liban, dans les hauteurs du Golan, au Tchad, en Érythrée, au Panama et en Somalie.

G. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

23. Dans la lutte contre les mines, l'ONU a fait du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets le prestataire de services de ses programmes d'action antimines intégrée et de renforcement des capacités. Le Groupe d'action antimines du Bureau dirige des programmes de déminage pour le compte de différents organismes des Nations Unies, notamment le Service d'action antimines de l'ONU, le PNUD et le Bureau du Programme Iraq; il travaille avec eux au Siège, en étroite collaboration, pour assurer la bonne conception des programmes et leur mise en oeuvre en temps voulu.

24. Le Groupe d'action antimines offre son appui pour gérer les projets en organisant la coordination des systèmes et des techniques et la coopération des individus afin que les programmes de déminage atteignent les objectifs de qualité visés dans les délais impartis et sans dépasser le budget prévu. Il propose notamment aux directeurs des programmes de déminage de par le monde un soutien technique, des conseils juridiques et des services d'achat. Le Groupe d'action antimines participe activement au processus de révision des normes internationales relatives au déminage et au débat mené en vue de garantir l'utilité opérationnelle de ces normes, ainsi que l'efficacité du Système de gestion de l'information pour l'action antimines en tant qu'outil de planification opérationnelle. Le Groupe d'action antimines encourage activement les échanges de savoir-faire opérationnel et le partage des meilleures méthodes d'action entre les équipes de programmes de déminage. Cette année, ses efforts portent essentiellement sur l'application des normes internationales révisées et sur l'établissement de priorités en matière de déminage.

25. Unique source de services de déminage axés sur la rentabilité, le bureau veille à ce que les ressources du programme soient utilisées à bon escient et permet une approche normalisée qui peut être appliquée dans le monde entier pour renforcer les programmes d'action antimines. Le Groupe d'action antimines a également élaboré les accords juridiques nécessaires pour travailler avec les gouvernements et les organisations qui souhaitent apporter une contribution en nature aux programmes d'action antimines en fournissant du personnel militaire et civil, du matériel et des services.

26. Le Bureau exécute ou dessert actuellement 16 grands programmes d'action antimines. L'an passé, il a réalisé un programme d'urgence (au Nicaragua, en coopération avec le Service d'action antimines de l'ONU), étendu de manière significative ses activités dans les provinces du nord de l'Iraq (en coopération avec le Bureau chargé du Programme Iraq) et lancé trois nouveaux programmes (en Guinée-Bissau, en coopération avec le PNUD et au Sud-Liban et en Érythrée/Éthiopie, en coopération avec le Service d'action antimines de l'ONU).

III. Organisations intergouvernementales et non gouvernementales

A. CARE International

27. L'organisation CARE International a accru l'importance qu'elle accorde à la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation au danger des mines et d'action antimines. À cet égard, elle s'efforce en permanence de situer de tels programmes dans le contexte plus général de l'aide humanitaire et de la réinsertion, afin d'obtenir de meilleurs résultats, de rétablir l'accès de la population aux marchés et aux services essentiels et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. En 1999-2000, CARE International a lancé un certain nombre de programmes, dont un projet de sensibilisation au danger des mines en Albanie, un ensemble d'activités de sensibilisation et de travaux de déminage en Angola, des stages de formation au déminage et à la sensibilisation au Kosovo, des travaux de levé, de cartographie et de déminage en Somalie et une vaste initiative de développement au Cambodge, comprenant différents volets : définition de priorités, sensibilisation au danger des mines et études d'impact. Tous ces projets sont menés en coopération avec les mécanismes de coordination déjà mis en place et avec des activités organisées à l'échelon national par l'ONU ou d'autres institutions et mises en oeuvre dans différentes régions, le plus souvent en coopération avec l'entreprise Mine-Tech.

B. Centre international de Genève pour le déminage humanitaire

28. Le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire est un organisme d'experts indépendant et impartial, dont les programmes s'inscrivent dans le cadre de l'action antimines menée à l'échelon international. Le Centre international, qui a été fondé en 1998 à l'initiative du Gouvernement suisse, est depuis devenu une fondation internationale bénéficiant de l'appui de nombreux gouvernements.

29. Le Centre international a pour mission de promouvoir la coopération dans le domaine de l'action antimines, en apportant appui et aide à divers projets menés par différents partenaires et, notamment, par le Service d'action antimines de l'ONU. Entre autres projets, le Centre international a récemment été chargé, par le PNUD et le Service, de mener des études portant sur des indicateurs socioéconomiques, ainsi qu'une étude sur les chiens capables de détecter des mines et une autre sur les besoins opérationnels. Les normes internationales relatives au déminage font actuellement l'objet d'une révision pour le compte du Service d'action antimines, et une analyse des capacités antimines des Balkans a récemment été effectuée à l'intention de la Commission européenne.

30. En accordant une importance particulière à l'appui opérationnel, le Centre international s'est employé en priorité à continuer à promouvoir et mettre au point le Système de gestion de l'information pour l'action antimines. Ce système, qui est régulièrement perfectionné par l'École polytechnique fédérale (Suisse), en étroite collaboration avec le Service d'action antimines, constitue déjà un précieux outil d'aide à la prise de décisions dans un certain nombre de programmes. Des dispositions ont également été prises afin d'installer le système dans plusieurs programmes d'action antimines et de dispenser localement la formation nécessaire, conformément aux priorités énoncées par l'ONU. Entre-temps, des experts du Centre international ont participé à des initiatives menées parallèlement par l'ONU dans le monde entier, et notamment à des missions d'évaluation effectuées au Zimbabwe, en Namibie, en Zambie, en Égypte et au Bélarus. De même, le Centre international a été chargé par le Centre croate d'action antimines, le CICR et les Gouvernements suisse et allemand de mener une action consultative.

31. En mars 2000, le Centre international a accueilli la troisième réunion de directeurs et de conseillers de programmes d'action antimines, organisée à l'initiative du Service d'action antimines de l'ONU. Plus récem-

ment, il a assuré l'organisation et l'accueil des réunions tenues dans le cadre du programme de travail intersectoriel, processus indispensable à la mise en oeuvre efficace et rapide de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

C. Handicap International

32. Handicap International participe depuis longtemps à différents aspects de l'action antimines. L'organisation Handicap International (Belgique) a notamment organisé des campagnes de communication et s'est employée à favoriser la réinsertion et la réintégration socioéconomique de personnes handicapées dans des pays comme le Cambodge, la République démocratique populaire lao, l'Afghanistan et l'Albanie. Handicap International (Belgique) a apporté son soutien à des opérations de déminage effectuées au Cambodge et dans la République démocratique populaire lao, et a participé à des campagnes de sensibilisation menées en Afghanistan et en Albanie. En outre, Handicap International (Belgique) devait lancer en août 2000 un programme d'urgence de neutralisation des munitions non explosées et de sensibilisation dans la région de Kisangani (République démocratique du Congo).

33. En parallèle, Handicap International (France) a mis sur pied différents projets d'action antimines, en entreprenant notamment dans plusieurs pays des travaux de levé, des programmes d'éducation à la réduction des risques et des opérations de déminage. Depuis novembre 1999, Handicap International (France) coopère avec le Gouvernement tchadien en vue d'effectuer un levé de niveau I et a apporté son soutien à des opérations de déminage menées en Angola, au Mozambique, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. S'agissant de l'éducation à la réduction des risques, des efforts ont également été faits en Casamance (Sénégal), dans des camps de réfugiés somaliens en Éthiopie et, en Thaïlande, le long de la frontière avec le Myanmar et le Cambodge.

D. Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres

34. La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a poursuivi ses activités à l'échelle

mondiale en organisant notamment des conférences régionales et thématiques et en participant à de grandes réunions portant sur l'action antimines. Une importance particulière a été accordée au deuxième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur les mines antipersonnel et au premier anniversaire, le 1er mars 2000, de l'entrée en vigueur de cet instrument. Ces deux dates ont donné lieu à des campagnes de communication.

35. La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a pleinement participé au programme de travail intersessions relatif à la Convention en alignant ses groupes de travail sur les quatre comités permanents intersessions; le Groupe de travail sur l'action antimines de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres s'est pour sa part employé à aider les États parties à la Convention à s'acquitter des obligations qui leur incombent à ce titre. Ce groupe a également pris part à la mise au point de normes et d'études relatives à l'action antimines et a renforcé ses contacts avec le Survey Working Group (Groupe de travail sur les levés des champs de mines) et le Survey Action Centre (Centre d'action pour les levés de champs de mines).

36. Le deuxième numéro annuel du Landmine Monitor Report, intitulé *Landmine Monitor Report 2000: Towards a Mine-Free World*⁴, établi avec le concours de 115 chercheurs originaires de 85 pays, a été publié à l'occasion de la deuxième Assemblée des États parties à la Convention, qui s'est tenue en septembre 2000. Il s'est avéré que cette publication qui présente, pour tous les pays du monde, des données relatives à l'emploi, à la production, au transfert et au stockage de mines, ainsi qu'au déminage humanitaire et à l'assistance aux victimes de mines, constituait un précieux instrument de communication et d'information.

37. À la deuxième Assemblée des États parties, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres était représentée par une importante délégation internationale composée de militants, de démineurs, de rescapés et de chercheurs ayant participé à l'élaboration du *Landmine Monitor*. Outre le lancement de ce rapport, la Campagne internationale a organisé, à l'occasion de l'Assemblée, des expositions, des séances d'information, des projections de film et d'autres activités médiatiques.

E. Comité international de la Croix-Rouge

38. Dans le cadre de sa mission, qui consiste à venir en aide aux victimes des conflits armés, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'emploie à réduire dans le monde entier les souffrances des personnes blessées par des mines et des collectivités touchées par le problème.

39. À l'échelon local, le CICR s'efforce avant tout d'apporter des soins aux victimes et de leur fournir prothèses et services apparentés. Il organise également des programmes de sensibilisation au danger des mines, afin de contribuer à réduire les risques que court la population vivant dans des régions au sol miné. Aux échelons national et international, le CICR s'efforce, en étroite coopération avec les gouvernements, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales, de généraliser l'adhésion à la Convention sur les armes classiques et à la Convention sur les mines antipersonnel et de faire appliquer ces instruments. Il a organisé plusieurs conférences nationales et régionales afin que des représentants de gouvernements puissent faire mieux connaître tous les traités pertinents et inciter à y adhérer.

40. Le CICR soigne les blessés de guerre, y compris les victimes de mines, dans 22 pays. À ce titre, il aide directement les hôpitaux, les postes de premiers secours et autres centres de services de santé en leur apportant des médicaments, du personnel, des fournitures médicales et chirurgicales, du matériel et une formation. Le CICR dispense également des stages de formation à la prise en charge des blessés de guerre, qui comportent des cours consacrés au traitement des blessures causées par les mines. Des prothèses, des orthèses, des aides pour la mobilité personnelle et des séances de physiothérapie sont proposées aux victimes dans des centres de rééducation physique, tandis qu'une assistance financière et technique est accordée à des projets auparavant gérés par le CICR mais que celui-ci a confiés à d'autres organismes compétents.

41. Les programmes de sensibilisation du CICR, qui visent à réduire le nombre de morts que causent les mines et les munitions non explosées, sont proposés dans différentes régions du monde. Les équipes chargées de la sensibilisation au danger des mines et munitions non explosées travaillent en étroite coopération avec les collectivités touchées et les autorités locales,

en servant d'intermédiaire entre ces collectivités et les organismes d'aide humanitaire.

F. Réseau des survivants des mines terrestres

42. Le Réseau des survivants des mines terrestres aide les survivants à bénéficier des programmes de réinsertion et d'intégration socioéconomique et, à ce titre, s'emploie principalement à aider les victimes et à organiser des campagnes de communication. Le Réseau est membre du Comité de coordination de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et préside le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes. Il vise également à faire respecter dans le monde entier la Convention sur les mines antipersonnel et a réussi à faire incorporer dans le texte de la Convention l'obligation qu'ont les États parties de fournir une assistance adéquate aux victimes des mines.

43. S'agissant des activités entreprises au niveau opérationnel et avec l'aide du Service d'action antimines de l'ONU et de l'UNOPS, le Réseau a établi des réseaux d'entraide de personnes amputées dans quatre pays touchés par le problème des mines; il compte en établir un cinquième en El Salvador. Ces réseaux aident les survivants à mieux cerner leurs besoins et à s'adresser aux services d'appui ou d'assistance nécessaires.

44. À cet égard, l'élaboration d'une méthode de recherche permettant de réunir des données sur les services de réinsertion et d'intégration socioéconomique revêt un intérêt particulier. Le Réseau a créé et mis en service la première base de données accessible par Internet qui contienne un annuaire des services d'appui proposés aux personnes handicapées dans les pays touchés. Dans la mesure où elle permet d'inventorier les services disponibles et d'identifier les lacunes, cette base de données est un moyen d'information efficace qui facilite la coordination de l'aide aux victimes. De même, le Réseau a mené à bien un projet pilote dans le cadre duquel des ambassadeurs de la jeunesse originaires de pays non touchés par les mines ont formé de jeunes victimes des mines terrestres de Bosnie-Herzégovine à l'informatique de base et à l'utilisation d'Internet et de logiciels de bases de données.

G. Mines Advisory Group

45. Mines Advisory Group (MAG) s'efforce de remédier aux conséquences multiples qu'ont les mines et les munitions non explosées pour la population qui a traversé un conflit. Les opérations de déminage du MAG ont actuellement lieu dans un certain nombre de pays, notamment au Viet Nam, au Cambodge, dans la République démocratique populaire lao, au Kosovo, en Iraq et en Angola; quant aux travaux que le MAG mène dans ces pays, ils bénéficient de la recherche constante de nouvelles méthodes d'amélioration des taux de déminage. À titre d'exemple, dans le programme mené dans le nord de l'Iraq, les essais sur le terrain d'une houe rotative de fabrication locale commenceront au second semestre 2000, tandis qu'au Kosovo, les équipes de déminage manuel du MAG s'aident d'un Minecat-230. Dans la République démocratique populaire lao et au Viet Nam, les détecteurs à longues boucles Ebinger ont fait preuve de leur efficacité.

46. Cela étant, le MAG poursuit sa politique de nationalisation des programmes et a établi des relations de travail avec des organismes nationaux de coordination présents dans certains pays, notamment avec l'Agence nationale azerbaïdjanaise pour l'action antimines, le Centre cambodgien de déminage (CCD) et le Programme national lao d'élimination des munitions non explosées (UXO LAO). Le MAG travaille également en coopération étroite avec les organismes des Nations Unies : en Angola, où il apporte son soutien au Programme alimentaire mondial, au Cambodge où il participe au projet de déminage des routes du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et au Kosovo où, en association avec l'UNICEF et avec le soutien logistique de la Force de paix (KFOR), le MAG a organisé un spectacle itinérant visant à sensibiliser les enfants au danger des mines.

H. Organisation d'entraide populaire norvégienne

47. L'Organisation d'entraide populaire norvégienne (NPA), qui intervient dans le monde entier, est l'une des principales organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'action antimines. En Afrique, la NPA a eu recours à diverses techniques de déminage. En Angola, malgré la dégradation de la situation pendant l'année 1999, elle a achevé un levé de niveau I dans 13 provinces en associant différentes

techniques de déminage. Au Mozambique, la NPA oeuvre dans trois provinces du centre du pays, dans le cadre d'un programme d'action antimines dont la direction a été entièrement confiée à des nationaux. Au Sahara occidental, elle élabore un programme de sensibilisation au danger des mines destiné aux réfugiés sahraouis vivant actuellement en Algérie dans des camps de la région de Tindouf. Ce projet est réalisé en étroite coordination avec des organismes des Nations Unies présents dans la région et, en mai 2000, il touchait déjà la majorité de la population de la région.

48. Dans la République démocratique populaire lao, la NPA n'a aidé le projet UXO LAO qu'en initiant du personnel national et local aux questions administratives et financières et à l'élimination de munitions non explosées. L'organisation collabore étroitement avec le PNUD et l'UNICEF et compte retirer du pays tout son personnel au plus tard en juin 2001. Au Cambodge, où elle est présente depuis 1991, la NPA a rattaché ses activités à celles du CCD. En 1999, le nombre de démineurs recrutés localement a été multiplié par deux et le projet emploie actuellement environ 110 nationaux. Il est prévu de confier tous les postes à des nationaux en 2000-2001. En Thaïlande, la NPA a entrepris en juin 2000 une étude d'impact de niveau I à la demande du Centre d'action antimines de l'ONU et sous l'égide du Centre d'action pour les levés de champs de mines. La NPA pense avoir achevé cette étude et atteint tous ses objectifs en mars 2001.

49. En Europe, la NPA emploie 200 personnes qui participent à des opérations de déminage en Bosnie-Herzégovine. Quatre équipes de déminage travaillent au Kosovo, en plus des deux qui sont placées sous le contrôle opérationnel du Centre de coordination de l'action antimines. Deux équipes chargées de la sensibilisation au danger des mines apportent leur soutien aux opérations de déminage menées au Kosovo, dont certaines ont pour la première fois été exécutées par un groupe exclusivement composé de femmes.

I. Vietnam Veterans of America Foundation/Survey Action Centre

50. En 1991, la Vietnam Veterans of America Foundation a fondé, avec le concours de Medico International, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres. Depuis, la Fondation a poursuivi son action et continue d'apporter son soutien à un certain nombre de projets antimines. En particulier, elle dirige

le Survey Action Centre (Centre d'action pour les levés de champs de mines) et l'initiative mondiale de levés de champs de mines. Représentant un consortium international d'organisations non gouvernementales, le Centre d'action effectue des études d'impact socioéconomique de qualité dans les pays concernés, en vue d'aider la communauté internationale de donateurs, les responsables nationaux de programmes antimines et les ONG concernées à réaliser des analyses, à décider de l'allocation de leurs ressources et à planifier leurs activités.

51. Au cours des 12 derniers mois, le Centre d'action a entrepris divers projets. Une étude d'impact global a été menée à terme au Yémen, un déploiement d'urgence et une étude modifiée ont eu lieu au Kosovo et des études d'impact global ont été entreprises au Tchad et en Thaïlande. Il a été procédé à des évaluations préliminaires dans le nord-ouest de la Somalie, en Afghanistan et au Liban, en prévision de l'exécution d'études d'impact. Par ailleurs, l'étude entreprise au Mozambique a bénéficié d'un suivi en matière d'assurance qualité, réalisé avec le concours du Gouvernement canadien.

52. S'agissant de l'aide aux victimes, la Fondation a mené des activités au Kosovo, au Cambodge, en Angola et en El Salvador et elle a apporté sur le terrain son soutien aux efforts déployés à l'échelle locale en Sierra Leone et au Viet Nam.

J. World Rehabilitation Fund

53. Fondé en 1955, le World Rehabilitation Fund (WRF) s'occupe principalement d'aider les victimes et d'organiser et promouvoir des services adaptés à la culture locale dans des États ravagés par la guerre et dans des pays en développement. Dernièrement, le WRF est entré en partenariat avec le PNUD dans le cadre d'un programme, échelonné sur trois ans, de planification et de promotion de nouvelles stratégies d'insertion socioéconomique des victimes de mines terrestres et d'autres personnes handicapées. Le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Liban et le Mozambique ont été sélectionnés pour l'exécution de ce projet.

54. Depuis que ce projet a été lancé, au milieu de l'année 1999, le WRF a effectué des missions d'évaluation des besoins au Cambodge, dans la République démocratique populaire lao et au Liban et il devrait se

rendre au Mozambique avant la fin de l'année. Le WRF a planifié des projets pilotes dans les trois premiers pays et commence à passer du stade de la planification à celui de la mise en oeuvre au Cambodge et au Liban. Dans les six mois à venir, il compte également franchir cette étape dans la République démocratique populaire lao et au Mozambique.

IV. Organisation régionale : Organisation des États américains

55. Le Programme d'assistance au déminage en Amérique centrale se poursuit et les opérations menées dans le cadre de ce projet humanitaire multilatéral se sont développées dans la région. À cet égard, l'une des principales responsabilités de l'Organisation des États américains est de collecter et de gérer les sommes versées par la communauté internationale, de contrôler l'usage qui en est fait et d'assurer la coordination du programme sur le plan politique et diplomatique. L'an dernier, les contributions des donateurs se sont chiffrées à environ 4,8 millions de dollars des États-Unis.

56. Pendant cette même période, des activités se sont poursuivies ou développées au Costa Rica dans différents domaines : déminage, sensibilisation au danger des mines, appui médical et assistance au moyen d'hélicoptères. Au Guatemala, un appui a été apporté aux opérations de déminage et le Programme a joué un rôle tout aussi important lors de la révision du plan national de déminage. Dans l'est du Honduras, des superficies importantes ont été déminées; la priorité est maintenant accordée au sud du pays et la sensibilisation au danger des mines et la destruction de stocks font l'objet d'un regain d'effort. Les stocks ont également posé problème au Nicaragua, où de nouvelles opérations ont été lancées par l'intermédiaire de la Mission d'aide au déminage en Amérique centrale. L'aide aux victimes et la formation à la sensibilisation se sont également poursuivies dans ce contexte et le Programme d'aide au déminage en Équateur/Pérou devrait faciliter la démarcation des frontières. Les activités de planification ont également bénéficié d'un appui.

57. L'OEA a établi des relations qui se sont développées avec l'International Rehabilitation Centre, le Fonds pour les Amériques et l'Organisation panaméricaine de la santé. Elle a également contribué, avec le Centre d'action antimines de l'ONU, à la mise en place d'un système de gestion de l'information dans la ré-

gion. De telles initiatives contribueront à favoriser l'adoption d'un train de mesures pour faire face au problème des mines terrestres en Amérique latine.

V. Programmes de pays

A. Afghanistan

58. En étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres entités, le Programme de déminage pour l'Afghanistan a continué ses activités dans l'une des zones les plus touchées par le problème des mines terrestres. Il a poursuivi l'application de techniques novatrices aux opérations de déminage et n'a cessé d'améliorer la sécurité dans ce domaine (le nombre d'accidents, qui était de 60 à 70 par an avant 1998, n'était plus que de 6 au cours du premier semestre de 2000) ainsi que le rapport coût/efficacité des opérations (celles-ci ont augmenté de 50 %, avec une réduction des coûts de 65 % par mètre carré en six ans).

59. En 1999-2000, plus de 43,7 kilomètres carrés de terrain miné hautement prioritaires et 101,2 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat ont été déminés dans 20 provinces d'Afghanistan. Par ailleurs, on a procédé au levé et au marquage de 51 kilomètres carrés de terrain miné et de 103,8 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat. Quelque 28 000 mines et 265 000 engins non explosés ont été détruits en 1999 et 160 574 l'ont été en 2000. Le Programme comprenait également des activités de sensibilisation au problème des mines à l'intention de 332 396 civils, une formation au déminage, afin de maintenir les effectifs en l'état, ainsi que l'assignation d'une équipe supplémentaire aux travaux de déminage mécanique.

60. La poursuite de la mise au point d'une base de données pour le Programme a également contribué à améliorer la sensibilisation aux dangers que présentent les mines, la gestion de l'information et les activités de mobilisation. Par ailleurs, les activités de plaidoyer menées dans le cadre de la campagne afghane d'interdiction des mines terrestres ont amené l'Émirat islamique d'Afghanistan à proclamer l'interdiction de la fabrication, de l'emploi et du stockage de mines terrestres.

61. Au cours du premier semestre de 2000, le Programme a reçu 5,8 millions de dollars des États-Unis sur les 26,3 millions requis, dont un report de liquidités de 1999 d'un montant de 2,7 millions de dollars des

États-Unis. Pour l'heure, des contributions annoncées d'un montant de 3,8 millions de dollars des États-Unis n'ont pas encore été versées et 14 millions de dollars sont nécessaires à très bref délai pour pouvoir mener à bien les activités jusqu'à la fin de 2000.

B. Angola

62. Les opérations de déminage menées depuis 1995 en Angola ont permis, dans 12 provinces, de débarrasser plus de 10 millions de mètres carrés de terrain des mines terrestres et des munitions non explosées qui s'y trouvaient. Grâce notamment aux efforts déployés par des organisations non gouvernementales, 110 sites ont été déminés cette année dans les provinces de Bengo, Bie, Huambo, Huila, Kuanza Norte, Kunene et Malange.

63. Malgré la reprise des hostilités en Angola, les intervenants de l'action antimines ont pu poursuivre leurs activités dans le pays, notamment celles concernant le levé, le marquage et le déminage, ainsi que la sensibilisation au problème des mines. Seize des 18 provinces angolaises (regroupant 80 % de la population) ont fait l'objet d'un levé préliminaire. Les données recueillies sont entreposées dans la base de l'Institut national de l'action antimines et incluent désormais des données relatives à la situation socioéconomique et aux accidents.

64. En approuvant le projet d'assistance préparatoire en juillet 1999, le PNUD a étendu son appui au programme de déminage en Angola, en mettant l'accent sur la création de capacités, la sensibilisation au problème des mines, la mise au point d'une base de données et les travaux de levé de terrain, la mobilisation des ressources et la coordination des activités de déminage, grâce à l'instauration de dispositifs communs à tous les partenaires. Ainsi, un dispositif de coordination des activités de sensibilisation aux dangers des mines a été mis en place par l'Institut national de l'action antimines dans 12 provinces et devrait être étendu à deux autres provinces en août 2000. L'UNICEF participe également au développement des capacités en matière de sensibilisation au problème des mines : campagnes de sensibilisation, mobilisation des communautés, activités de plaidoyer aux échelons local et national et contrôle des accidents dus aux mines.

C. Azerbaïdjan

65. Au cours de la période considérée, les étapes initiales de mise en place d'un programme de déminage en Azerbaïdjan ont été franchies grâce notamment à la création de l'Agence nationale de déminage avec le soutien du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Par la suite, l'Agence a élaboré une stratégie nationale de déminage, des normes nationales applicables au déminage et des plans de travail annuels. Elle a par ailleurs repris les moyens de sensibilisation au problème des mines du CICR, mais les activités futures dans ce domaine seront menées par l'UNICEF, en consultation étroite avec l'Agence.

66. S'agissant des autres partenaires qui oeuvrent au déminage en Azerbaïdjan, l'UNOPS a passé un contrat avec le *Mine Advisory Group* (MAG) afin que celui-ci dispense une formation et supervise les opérations de déminage manuel ainsi que les levés de terrains de niveau II effectués par l'organisation non gouvernementale nationale *Relief Azerbaijan*. Soucieux d'assurer la durabilité des activités, le MAG a également créé des capacités de formation et de supervision nationales, grâce aux contributions du PNUD, du Gouvernement azerbaïdjanais (qui bénéficie de contributions directes et de prêts de la Banque mondiale), et des Gouvernements japonais, suisse et canadien. Récemment, le Gouvernement américain, par l'intermédiaire du PNUD, a financé la création d'une équipe de chiens de déminage à des fins de contrôle de la qualité des opérations, de déminage et de levés de terrain et en vue d'un levé de niveau 1. En outre le Gouvernement norvégien a fourni des fonds destinés à étendre l'action de l'Institut.

67. Les futures activités de déminage seront axées sur le développement des capacités nationales à gérer la situation actuelle et à faire face à toute aggravation du problème, ce qui nécessitera une acquisition rapide des techniques au plan national et le développement des structures de formation. Le financement du programme demeure sensiblement déficitaire depuis son lancement en 1999.

D. Bosnie-Herzégovine

68. Au cours de l'année écoulée, on a procédé en Bosnie-Herzégovine à un renforcement des activités dans tous les domaines du programme de déminage,

notamment la consolidation de la structure de gestion nationale qui est désormais appuyée par une équipe technique consultative équivalant à environ un dixième de l'ensemble de la structure lors de sa mise en place en juillet 1998.

69. Le déminage et une action menée sur plusieurs fronts, et toutes ses composantes ont, à des degrés divers, vu leur fonctionnement s'améliorer. La plupart des opérations de déminage sont toujours menées par des sociétés commerciales, mais l'accent est mis désormais sur les sociétés locales compétentes et viables plutôt que sur les entreprises internationales. Compte tenu des fonds disponibles, les effectifs présents en Bosnie-Herzégovine avoisinent 2 000 démineurs qualifiés qui sont appuyés de façon satisfaisante par des équipes de chiens de déminage et diverses machines destinées à préparer le terrain. Les armées des entités sont également appelées à jouer un rôle plus actif dans ce domaine : les effectifs sont importants et disposent d'un équipement neuf fourni par les Gouvernements canadien et norvégien. Les organisations non gouvernementales continuent de prendre part aux opérations en Bosnie-Herzégovine et leur action a des retombées non négligeables.

70. Le PNUD appuie les centres d'action antimines qui sont responsables de la coordination des diverses opérations et ont, pour des raisons pratiques, réduit leur activité à l'essentiel, à savoir la création de normes et le contrôle de leur respect, la définition des priorités, le développement technique et la mise à jour d'une base de données couvrant l'essentiel des activités. Parallèlement, un grand programme de levé préliminaire a été mis en oeuvre de façon à traduire les priorités en un calendrier d'opérations de déminage. Les opérations sont ensuite soumises au contrôle de qualité requis. Ainsi, le volume des activités augmente dans le respect des priorités et avec une qualité d'exécution supérieure, ainsi que des coûts généralement moindres. Partant, les centres ont clairement démontré l'importance du rôle qu'ils jouent au sein de l'ensemble du dispositif national.

71. L'action antimines en Bosnie-Herzégovine a amplement dépassé le stade de l'intervention d'urgence et doit désormais faire en sorte de conserver l'appui des donateurs. On compte y parvenir en améliorant les résultats et en apportant aux donateurs la preuve que leurs contributions sont utilisées à bon escient. À cette fin, la Commission de déminage, le PNUD et les directeurs des centres d'action antimines s'emploient

sans relâche à améliorer tous les volets du plan national.

E. Cambodge

72. Depuis sa création en 1993, le Centre cambodgien de déminage est devenu, grâce à l'appui de la communauté internationale, l'une des institutions les plus importantes au monde dans ce domaine. Ses effectifs dépassaient 3 000 personnes à la fin de 1999 dont plus de 2 270 participent directement aux opérations de déminage. Comme suite à un audit de gestion et des finances commandé par le PNUD en 1999, qui a révélé un certain nombre de carences sur le plan de la gestion, le Centre s'emploie à présent à renforcer ses capacités existantes, à améliorer le rapport coût/efficacité, ainsi qu'à resserrer les mécanismes de surveillance et de contrôle internes. Il a publié au début de 2000 un livre blanc, préparé en consultation avec les donateurs, les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies, qui propose un plan de poursuite de la réforme. Une évaluation externe de la suite donnée par le Centre à l'audit, effectué en février et en mars 2000, a conclu que le livre blanc représentait un effort louable de prise en compte des préoccupations des donateurs et contenait des propositions intéressantes, mais que l'avenir du Centre devait être envisagé sous un angle plus large, à l'échelle du pays tout entier. À cette fin, le Gouvernement cambodgien et le PNUD organiseront un colloque national à la fin de 2000.

73. Très récemment, le Gouvernement cambodgien a créé l'Autorité de l'action antimines, organisme distinct chargé de définir les grandes orientations, afin de permettre au Centre de se consacrer aux questions opérationnelles. La situation évoluant, les rôles respectifs de l'Autorité, en tant qu'organisme régulateur et du Centre en tant que prestataire de services (de concert avec les organisations non gouvernementales actives dans ce secteur) seront plus clairement définis lors du colloque.

74. La priorité donnée à l'amélioration et à la restructuration de la gestion n'a pas ralenti pour autant l'action sur le terrain. Une étude d'impact de niveau I, déjà bien entamée, permettra d'appréhender de façon globale l'ampleur de la prolifération des mines et ses effets socioéconomiques sur la population. Partant, l'on pourra améliorer la définition des priorités et l'affectation des ressources. Le Centre de déminage a aidé les autorités d'un certain nombre de provinces à

créer des groupes de planification de l'utilisation des sols, dont la tâche est de fournir des conseils sur les priorités en matière de déminage et de certifier la propriété des terrains déminés. En 1999, les 67 équipes du Centre ont déminé 10 797 705 mètres carrés de terrain, soit 56 champs de mines répartis en 18 sites. Parallèlement, des équipes de sensibilisation au problème des mines ont informé 312 369 personnes.

75. Le Centre de déminage poursuit sa collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales, telles que le MAG et Halo Trust, qui font partie intégrante de l'offensive générale menée par le pays pour se débarrasser de ce fléau. Il entretient aussi des liens étroits avec tous les organismes des Nations Unies. Ainsi, au cours de l'année, environ 15 000 Cambodgiens ont été rapatriés des camps de réfugiés de Thaïlande et installés dans le district de Samlot (province de Battambang). Il était manifestement urgent de déminer le terrain et de sensibiliser les réfugiés au problème des mines avant de procéder au rapatriement. Le Centre a collaboré avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à l'élaboration d'un projet à cette fin.

F. Tchad

76. Le programme d'action antimines du Tchad, appuyé par le PNUD, comprend un centre régional d'action antimines situé à Faya Largeau, ainsi qu'un centre national d'action antimines et une école nationale de déminage établis à N'Djamena. Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a engagé six conseillers techniques chargés de participer à la création d'une structure de déminage.

77. Entre autres activités, des campagnes locales de sensibilisation au problème des mines sont menées et l'UNICEF a engagé un spécialiste de la question en vue de mettre au point un programme de sensibilisation de grande envergure. Le Comité international de la Croix-Rouge a également lancé un programme d'assistance aux victimes des mines, dans le cadre duquel des prothèses des membres inférieurs sont fournies aux victimes, et des moyens nationaux sont développés en vue de fabriquer des prothèses sur place et d'offrir une thérapie de rééducation.

78. Une école nationale de déminage a également été créée : 20 instructeurs, 40 agents administratifs et 120 démineurs ont déjà été formés. Handicap International

effectue un levé de niveau I, qui devrait être achevé en février 2001. Des opérations de déminage et de neutralisation des explosifs menées sous la supervision de l'organisation non gouvernementale Help sont en cours à Faya Largeau et N'Djamena. En outre, une base de données sur les mines et un site Web sur l'action antimines ont été créés avec le concours du Centre international de déminage humanitaire de Genève, l'Université de Toronto et le PNUD. Des ressources ont été mobilisées auprès de plusieurs pays, à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse.

G. Croatie

79. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour l'assistance à l'action antimines en Croatie a subi des changements structurels : son intégration au Centre d'action antimines des Nations Unies en Croatie s'est poursuivie, son statut a changé, à savoir que de programme du Département des opérations de maintien de la paix il est devenu projet du PNUD, et ses capacités ont été renforcées. Partant, le Centre a fait l'objet d'une étude de gestion de la qualité complète en vue d'améliorer les processus existants et d'assurer le suivi des initiatives récentes.

80. Des plans de déminage ont été mis au point pour les 14 comtés croates touchés par le problème des mines et un programme d'évaluation et de certification des sociétés, des équipements, des machines de déminage et des chiens détecteurs d'explosifs a été mis au point. En 1999, plus de 23,4 kilomètres carrés de terrain ont été déminés et 15 kilomètres carrés supplémentaires ont pu à nouveau être utilisés grâce à des programmes de réévaluation de la superficie minée. Du personnel supplémentaire a été engagé et l'amélioration des techniques de formation ainsi que la surveillance étroite des opérations de déminage ont permis de réduire de plus de 50 % les accidents chez les démineurs.

81. Le manque de ressources demeure l'obstacle essentiel à l'action antimines en Croatie. Les principaux donateurs sont les Gouvernements des États-Unis (par l'intermédiaire de l'International Trust Fund), de la Belgique, du Canada, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni. L'Union européenne a financé une mission d'assistance au déminage en Croatie chargée d'aider le Programme des Nations Unies pour

l'assistance à l'action antimines et le Centre de déminage. Toutefois, l'appui de la communauté internationale à l'action antimines en Croatie demeure limité et les deux prochaines phases du programme devraient pâtir de l'insuffisance des fonds.

H. Érythrée et Éthiopie

82. Du fait des précédents conflits et de la guerre récente entre l'Érythrée et l'Éthiopie, les zones en litige de part et d'autre de la frontière recèlent un nombre considérable de mines terrestres et d'engins non explosés.

83. L'Érythrée et l'Éthiopie ont demandé qu'une force de maintien de la paix de l'ONU soit déployée pour surveiller le cessez-le-feu en place et que le Service d'action antimines de l'Organisation aide les parties dans leurs opérations de déminage en fournissant des services de conseil et de coordination techniques. À cette fin, en juillet 2000, le Département des opérations de maintien de la paix a recommandé l'élaboration d'un programme d'assistance d'urgence à l'action antimines, qui vise principalement à appuyer le déploiement de la Force de maintien de la paix et à assurer la sécurité des populations rapatriées. Ainsi, un centre de coordination de l'action antimines a été créé à Asmara, où se trouve le Centre de logistique de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, et des bureaux de liaison sont établis à Addis-Abeba.

84. Le Centre de coordination de l'action antimines est opérationnel et son personnel essentiel est composé de quatre experts internationaux. Au début de septembre, un levé rapide a été entamé et devrait être achevé à la fin de décembre 2000. Il permettra d'obtenir une information précise et normée destinée à la base de données sur les mines du Centre, information qui servira à planifier les futures opérations de déminage. À cet égard, le Bangladesh, le Kenya et la Slovaquie sont convenus de mettre à la disposition de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée des équipes d'ingénieurs qui prêteront main forte aux groupes de déminage. Les Gouvernements érythréen et éthiopien s'emploient aussi activement à déminer leur propre territoire, ce qui représente un atout considérable, pour autant qu'un dispositif de certification adéquat des opérations de déminage puisse être mis au point avec le Centre.

I. Guinée-Bissau

85. Le conflit qui a éclaté en juin 1998 en Guinée-Bissau et qui a duré 11 mois a entraîné de lourdes pertes humaines et matérielles (logements et infrastructure sociale). Depuis la fin du conflit, la population regagne Bissau mais les mines présentes dans le sol constituent un réel danger qui entrave les opérations d'aide humanitaire, la réinsertion sociale de la population et la reprise de l'activité économique. On estime à 20 000 le nombre des mines terrestres dans la région. En outre, un nombre considérable d'engins non explosés forme une plaque d'environ 12 kilomètres de long sur 6 kilomètres de large qui couvre à la fois des zones résidentielles et agricoles. Outre les périmètres minés à l'intérieur et à l'extérieur de Bissau, on trouve également des mines le long de la frontière nord du pays.

86. À la demande du Gouvernement, le PNUD a mis en place un programme restreint d'appui au développement des capacités nationales en matière d'action antimines en Guinée-Bissau. On prévoit la création d'un petit centre national d'action antimines qui serait chargé de planifier, coordonner et gérer les activités de déminage. Un conseiller technique principal, à temps partiel, aide le directeur national à mener à bien cette opération. ANDES, organisation non gouvernementale nationale, a mené des activités de sensibilisation au problème des mines, avec l'appui d'autres organisations. HUMAID, autre organisation non gouvernementale locale, a formé 28 personnes supplémentaires qui s'occupent actuellement des opérations de déminage et de désamorçage des munitions non explosées.

87. Des donateurs internationaux ont contribué au programme d'action antimines en Guinée-Bissau mais un appui supplémentaire sera nécessaire pour renforcer et maintenir les capacités existantes et régler convenablement le problème des mines terrestres.

J. Iraq

88. Les mines terrestres et les engins non explosés constituent toujours un problème important pour la population du nord de l'Iraq. Partant, les activités coordonnées de levé de terrain, de sensibilisation aux dangers des mines et de déminage sont menées dans le cadre du Programme d'action antimines. L'information recueillie lors de l'étude d'impact de niveau I effectuée par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans 90 % des villages des trois

gouvernorats du nord a permis d'identifier 3 187 zones minées, soit 503 kilomètres carrés de terrain, et de recenser 10 707 victimes. Ces renseignements sont stockés dans une base de données.

89. L'utilisation de nouveaux outils tels que des détecteurs de mines d'un nouveau genre, des systèmes mécaniques et des chiens détecteurs de mines et d'engins non explosés a permis d'améliorer les opérations de déminage dans le nord de l'Iraq. Des équipes de démineurs à l'oeuvre sur 25 champs de mines ont permis aux communautés de récupérer 24 terrains déminés et ont entamé des travaux sur 24 autres sites (bien que les opérations aient dû être suspendues). À la fin de 1999, deux sociétés d'ingénierie locales ont été engagées dans le cadre du programme en vue de mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai et déployer deux systèmes mécaniques de fabrication locale destinés à la préparation du terrain préalable au déminage manuel. Le programme a également permis de fournir une assistance à des centres d'appareillage et de chirurgie d'urgence et de dispenser au personnel de l'ONU en poste dans la région une formation à la sensibilisation aux dangers des mines. La formation et le déploiement de 12 équipes de levé de niveau I supplémentaires entrent également dans le cadre du programme, qui est financé par les fonds provenant du remboursement des dépenses d'appui au Programme « pétrole contre nourriture ». Le budget des sept premières phases s'élève à 41 990 000 dollars des États-Unis et le coût d'une huitième phase devrait s'élever à environ 36 890 000 dollars des États-Unis. Les activités devraient être axées à l'avenir sur le recrutement, la formation et l'équipement de personnel supplémentaire chargé du déminage, de la neutralisation des explosifs et des levés de terrain, ainsi que sur le développement simultané du déminage mécanique et des capacités locales.

K. Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

90. Lancé sous les auspices du Service d'action antimines de l'ONU et bénéficiant d'un soutien de l'UNOPS, un programme intégré de déminage est actuellement en cours au Kosovo. Le Centre de coordination de l'action antimines, créé à Pristina, a mis au point un plan de déminage divisé en trois phases.

91. La phase préliminaire a été menée à terme le 24 août 1999; elle comprenait l'établissement du Centre, une évaluation rapide des risques liés aux mines

réalisée par HALO Trust, la sensibilisation aux dangers des mines et la mise au point d'un système de surveillance des blessures causées par des mines, en coopération avec le CICR, l'OMS et des partenaires non gouvernementaux. La phase d'urgence a commencé le 25 août 1999 et a pris fin le 31 décembre 1999. Elle a consisté en un effort concerté de déminage visant à contribuer à la réparation et à la remise en état des services de base, des infrastructures et des abris. L'objectif visé était d'éviter qu'une crise humanitaire ne se produise pendant les mois d'hiver, coïncidant avec le retour de 900 000 réfugiés. L'intégration d'activités pédagogiques de sensibilisation au danger des mines dans le plan global a grandement contribué aux succès enregistrés pendant cette période et des équipes provenant d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales et du CICR ont travaillé en coopération étroite avec des organismes de déminage.

92. Le programme d'action antimines de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est désormais entré dans sa phase finale comprenant un plan de déminage sur trois ans qui doit tirer parti des résultats obtenus pendant la phase d'urgence de 1999. Le plan opérationnel de déminage et de neutralisation des munitions non explosées repose sur le déminage systématique de zones retenues en priorité, conformément à une analyse de l'impact des mines terminée en février 2000 par le Centre d'action antimines.

93. Les résultats obtenus à ce jour en matière de déminage concernent diverses zones minées ou dangereuses, dont 202 hautement prioritaires, 166 moyennement prioritaires et 65 peu prioritaires, ainsi que plus de 12 500 (sur un montant estimatif de 30 000) bombes à dispersion (y compris les opérations de déminage menées par la KFOR). Les activités se poursuivent sur 200 autres champs de mines. Parallèlement, le Centre de coordination de l'action antimines s'est employé à maintenir une coopération étroite entre les organisations chargées des opérations de déminage et les organisations de sensibilisation au danger des mines.

94. Le programme de déminage de la MINUK bénéficie d'un soutien solide des donateurs depuis son lancement en juin 1999. Les dons versés au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage se sont élevés à 7 739 242 dollars, qui ont été utilisés pour financer le Centre de coordination de l'action antimines et renforcer des capacités opérationnelles de base. Les donateurs ont par ailleurs continué à apporter un

soutien bilatéral aux diverses organisations de lutte antimines qui oeuvrent au Kosovo sous la direction du Centre de coordination de l'action antimines. Vu le niveau soutenu de l'aide apportée par la communauté internationale, le Centre est fermement convaincu que la menace des mines et des munitions non explosées sera complètement maîtrisée au Kosovo d'ici à décembre 2002.

L. République démocratique populaire lao

95. Le programme national d'élimination des munitions non explosées (UXO LAO) en est actuellement à sa cinquième année d'exécution et continue d'être opérationnel dans neuf des provinces de la République démocratique populaire lao les plus gravement contaminées par ces engins. Le programme UXO LAO a atteint actuellement sa phase de consolidation et il n'est pas prévu pour le moment d'augmenter ses effectifs. Les priorités de la gestion du programme portent sur les procédures, la formation et la normalisation des opérations, l'objectif primordial étant toujours de réduire le nombre d'accidents et d'augmenter les surfaces déminées dans les zones prioritaires.

96. La normalisation et la nationalisation des opérations se poursuivent grâce au soutien d'organisations internationales partenaires dans l'exécution du programme. Le programme des États-Unis « Train the trainer » a été mené à terme avec succès en septembre 1999, et tous les cours sont désormais assurés par du personnel autochtone avec l'aide d'un conseiller américain, tandis qu'un certain nombre d'autres gouvernements, agences internationales et organisations non gouvernementales donateurs continuent à apporter leur aide aux activités du programme UXO LAO.

97. Pendant la période sous examen, l'utilisation de mécanismes plus élaborés de planification des activités a permis de mieux cibler les ressources et d'effectuer des analyses de rentabilité coûts-avantages. Des équipes chargées de sensibiliser la communauté sont sur le point de terminer leurs premières visites éducatives aux villages où l'on trouve des munitions non explosées, et elles seront suivies par des équipes « tournantes », qui continueront à recenser et à neutraliser des quantités importantes de munitions non explosées. Les équipes chargées du déminage des zones sont de leur côté actives et ont leur plein de tâches prioritaires.

98. Le montant annuel des dépenses de fonctionnement du programme UXO LAO s'élève à 3,1 millions de dollars, auquel s'ajoutent les coûts d'achat ou de remplacement de matériel et ceux afférents au soutien international en matière de formation et sur le plan de la technique. Les coûts globaux du programme vont diminuant à mesure que se renforcent les capacités nationales, mais le soutien financier international continue d'être indispensable pour la poursuite du programme. Pour 2001, la situation financière devient critique, car on prévoit qu'il manquera 3 millions de dollars pour couvrir les coûts nationaux, et qu'environ 5 millions de dollars sont nécessaires pour aider les partenaires internationaux dans l'application du programme.

M. Mozambique

99. Le soutien précédemment apporté par le PNUD au Gouvernement mozambicain dans ses efforts de restructuration des mécanismes internationaux de déminage a pris fin en mars 1999. Depuis cette date, le Gouvernement a pris diverses mesures et notamment approuvé des textes législatifs portant modification du statut et de la structure de la commission nationale de lutte antimines, devenue un institut semi-public appelé Instituto Nacional de Desminagem (IND). Le Gouvernement a pris d'autres initiatives durant la période considérée : il a signé et ratifié la Convention sur les mines antipersonnel, et il a par la suite accueilli la première assemblée des États parties à la Convention, à Maputo en mai 1999.

100. Plusieurs partenaires interviennent dans les activités de déminage actuellement menées au Mozambique. Grâce à l'assistance du PNUD, le programme de déminage accéléré exécuté par des entités nationales couvre les trois provinces les plus méridionales du pays, tandis que les organisations non gouvernementales NPA et HALO Trust oeuvrent dans les provinces du centre et du nord. En outre, certains exploitants commerciaux continuent d'être actifs au Mozambique, contractés par l'intermédiaire de l'IND ou directement par des entreprises commerciales ayant des intérêts dans le pays. L'IND reçoit par ailleurs une aide du PNUD pour des projets concernant le renforcement des capacités et le déminage dans un contexte d'inondations. Les descriptifs de projets correspondants ont été signés en août 2000, et font état de budgets respec-

tifs de 3 731 910 dollars sur une période de trois ans, et de 5 994 600 dollars sur une période de 12 mois.

101. L'UNICEF, travaillant par l'intermédiaire de Handicap International, est l'institution chef de file chargée des problèmes de sensibilisation au danger des mines et d'assistance aux victimes des mines et, en coopération avec certaines organisations gouvernementales et non gouvernementales, elle a joué un rôle actif auprès des populations touchées. L'UNICEF intervient en outre dans la formation de personnel local et l'achat de matériel et d'équipement utilisés pour la fabrication et l'adaptation de prothèses.

N. Somalie

102. Les activités de déminage en Somalie sont à ce jour concentrées dans le nord-ouest du pays qui, d'après les estimations, enregistre la plus forte densité de champs de mines. La responsabilité du déminage de cette partie du pays est dévolue à l'Agence nationale de déminage qui travaille sous les auspices du Ministère de la réhabilitation, de la construction et du repeuplement. En outre, le Ministère a créé, avec l'aide financière du PNUD, le Centre d'action antimines de Somalie, qui est responsable de la coordination de la lutte antimines dans la région et de la mise au point et de l'exécution d'un plan de déminage. À signaler en outre les activités du Projet de protection civile de la Somalie, financé par le PNUD, qui a exécuté sur trois ans un programme de renforcement des capacités locales concernant les structures de coordination des opérations de déminage dans le nord-ouest du pays. Les autorités, grâce à des financements de CARE International et à l'assistance du Projet de protection civile, ont mis au point un avant-projet général de politique nationale de déminage.

103. Le programme de déminage de la Somalie est actuellement bien lancé, et les mécanismes de coordination nationale sont solidement établis dans le nord-est. Quatre organisations internationales de déminage sont actives dans la région et une organisation locale de déminage est en voie d'être constituée. On espère que les enseignements tirés dans le nord-ouest faciliteront le développement des activités dans d'autres régions, vu que des ressources nouvelles sont allouées au nord-est, au centre et au sud du pays. Dans ce contexte, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées mènent des activités sur l'ensemble du pays et apportent leur soutien dans une

multitude d'activités de déminage. De surcroît, il est possible que l'évolution politique encourageante qu'a connue récemment la Somalie favorise une plus grande stabilité et se traduise par le développement des capacités actuelles du programme de déminage.

O. Sud-Liban

104. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a pour mandat, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, de confirmer le retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban, d'y restaurer la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à rétablir efficacement son autorité dans la région. Dans le cadre de ce mandat, la FINUL est tenue de procéder à des activités de déminage à l'appui de ses objectifs opérationnels. Immédiatement avant le commencement du retrait des troupes israéliennes, le commandant de la FINUL a demandé que le Service d'action antimines de l'ONU, en tant que pivot de toutes les activités de déminage au sein du système des Nations Unies, procède à une évaluation de l'ampleur et de la nature du problème et formule des recommandations pour y apporter une solution appropriée.

105. Le Service d'action antimines de l'ONU a organisé par la suite une première mission d'évaluation au Sud-Liban, du 26 mars au 1er juin 2000. Cette mission a permis de tirer plusieurs conclusions, et de formuler une recommandation selon laquelle il faudrait créer au sein de la FINUL un mécanisme de coordination chargé de lier entre elles les opérations de déminage et d'établir des priorités claires sur le plan opérationnel et humanitaire dans la région. La cellule régionale de coordination du déminage créée par la FINUL le 19 juin 2000 compte désormais trois personnes travaillant à plein temps.

106. Le Gouvernement libanais a récemment accepté que soit menée une enquête d'urgence dans le Sud-Liban, afin de répondre aux problèmes humanitaires dans cette zone. La communauté internationale des donateurs a apporté les financements nécessaires pour la conduite d'une enquête d'urgence sur les champs de mines au Sud-Liban, sous la direction de la cellule régionale de coordination du déminage de la FINUL. Cette enquête localisera les zones minées, elle en jalonnera les limites et enregistrera les emplacements en vue de leur déminage ultérieur. Deux organisations non gouvernementales, l'Organisation d'entraide populaire

norvégienne (NPA) et le Centre d'action antimines, s'apprêtent à lancer de leur côté des enquêtes. Les données recueillies à l'occasion de cette première initiative viendront compléter les informations requises pour le levé de niveau 1, et permettront en dernier ressort de réduire le temps et les efforts nécessaires pour la poursuite de cette enquête, qui doit avoir lieu en 2000.

P. Sri Lanka

107. Depuis 18 ans, le Sri Lanka souffre de la confrontation entre les forces gouvernementales et les Tigres de libération de l'Eelam Tamil, qui s'est traduite par le déploiement de champs de mines par les deux camps. La confrontation armée a surtout eu lieu dans les provinces septentrionales et orientales du pays.

108. À la demande du Gouvernement, le PNUD a lancé en 1999 un petit projet pilote de déminage, dans le cadre du Programme de reconstruction et de réinstallation de Jaffna. Parmi les activités menées dans le cadre du projet, il faut mentionner des enquêtes sur les champs de mines, des activités de sensibilisation au danger des mines et la création d'une base de données (Système de gestion de l'information pour l'action antimines). Les levés de niveau 1 (généraux) ont été effectués par du personnel local formé dans le cadre du projet, tandis que les levés de niveau 2 et des opérations de déminage limitées ont été confiés à un entrepreneur international. Le projet avait pour but d'aider les personnes déplacées à revenir chez elles.

109. Malheureusement, en raison d'une reprise des combats et de la réduction des activités de l'ONU dans la péninsule de Jaffna, le projet a été annulé en mai 2000.

Q. Soudan

110. Après plus de 40 ans de conflits, des parties importantes du Soudan restent gravement contaminées par des mines et des munitions non explosées. Cette situation continue d'entraver le retour de personnes déplacées à l'intérieur du pays et les efforts visant à les secourir, tels que ceux déployés par l'ONU et de nombreuses organisations non gouvernementales dans le cadre de l'opération Survie au Soudan et au-delà. Selon les informations recueillies par l'ONU à l'occasion d'une évaluation de la situation à laquelle elle avait

procédé en juillet 1997, la partie méridionale du pays est particulièrement touchée.

111. Dans le Gouvernement soudanais, les problèmes de déminage et les questions humanitaires connexes relèvent de la responsabilité de la Commission de l'aide humanitaire, qui est censée jouer le rôle principal dans la planification et l'exécution des futures activités de déminage. En ce qui concerne les zones sous contrôle du Mouvement de libération du peuple soudanais, ces questions relèvent du Sudan Relief and Rehabilitation Association (SRRA). Plus précisément, la SSRA a demandé à une association, Operation Save Innocent Lives, d'aborder le problème des champs de mines, et elle intervient dans des activités de déminage et de sensibilisation au danger des mines.

112. Au Soudan, on a entrepris certaines activités concernant la sensibilisation au danger des mines et la réduction des risques correspondants, mais à une échelle limitée. En juin 1999, l'UNICEF, travaillant en collaboration avec des organisations non gouvernementales internationales et locales, a lancé dans l'ouest du pays une campagne sur trois ans prévoyant des cours scolaires de sensibilisation aux mines. On procède actuellement, grâce à une aide additionnelle du HCR, au choix de supports, dont la radiodiffusion et la télévision, qui permettront de lancer des campagnes d'éducation et de mobilisation face au problème des mines terrestres.

R. Thaïlande

113. Les retombées des conflits armés dans les pays voisins et des soulèvements intérieurs au cours des 30 dernières années ont pour conséquence que la Thaïlande est contaminée par des mines antipersonnel et des engins non explosés, notamment le long de sa frontière avec le Cambodge. En avril 1998, le Gouvernement thaïlandais a mis en place un comité national interministériel chargé d'étudier le problème des mines terrestres, et a créé le Centre thaïlandais de déminage au début de 1999.

114. Ces efforts nationaux ont bénéficié d'une aide internationale : apport des États-Unis sur le plan de la formation et de la fourniture d'équipement et réalisation d'un levé préliminaire, fourniture de la base de données IMSMA et aide à la formation assurées par l'ONU. Le PNUD a mis au point un projet d'assistance technique destiné à aider le Centre d'action de démi-

nage thaïlandais. Ce projet est actuellement mis au point, et on prévoit qu'un accord interviendra avant la fin de 2000.

S. Yémen

115. En contrepartie de l'engagement pris par le Yémen de traiter son problème de mines terrestres et d'engins non explosés, le PNUD a apporté une aide au programme national de déminage, comme l'ont également fait de nombreux gouvernements donateurs. Un Comité national du déminage (NDC) a été créé en juin 1998 et continue à coordonner et à gérer les activités de déminage dans le pays. Dans le cadre de ses responsabilités, et suite à une mission d'évaluation interinstitutions de l'ONU qui s'est rendue dans le pays en 1998, le NDC a participé à un levé préliminaire récemment effectué par le Centre d'action antimines et a appliqué comme prévu les données obtenues dans le plan national de déminage.

116. En juillet 1998, le Gouvernement yéménite a invité les États-Unis d'Amérique à lancer un projet de déminage, dont la phase initiale a été menée à terme en avril 1999. Ce projet a financé l'acquisition de locaux destinés à des centres de déminage et à un centre de formation au déminage, ainsi que l'achat d'équipement de déminage, et il a permis la formation de deux compagnies de déminage. Grâce au soutien en cours des États-Unis, ce projet sera prorogé jusqu'au moins 2002.

117. En ce qui concerne les problèmes de sensibilisation au danger des mines et l'assistance aux victimes des mines, un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales et locales, collaborant avec l'UNICEF, ont procédé à des activités ciblées sur les populations touchées. Au Yémen, le programme des Nations Unies d'aide au déminage couvre toutes les composantes de l'action antimines et s'efforce de garantir la viabilité à long terme du programme national.

VI. Une approche globale du déminage

118. La portée et les techniques des activités de déminage se sont rapidement développées au cours des 10 dernières années. On a vu apparaître une nouvelle approche qui n'est plus centrée exclusivement sur le déminage, mais qui met aussi l'accent sur l'impact du problème des mines au regard des problèmes socioéconomiques qui en découlent, et sur la nécessité de trou-

ver des solutions à long terme. Cette évolution a exigé la mise au point, le lancement, la coordination et le soutien d'activités qui désormais englobent une formation ayant pour objet de sensibiliser les gens au problème des mines, l'aide aux victimes, des efforts de réhabilitation et de réinsertion et des campagnes de mobilisation. Tout récemment, l'ONU a admis qu'il était indispensable qu'elle puisse contribuer à la destruction des stocks de mines, à titre de volet complémentaire de son action antimines.

119. L'ONU, lorsqu'elle abordera tous les aspects du déminage dans des contextes divers – depuis les secours d'urgence jusqu'au renforcement des capacités nationales en vue d'un développement à long terme – devra bien définir et cibler ses activités. On sait depuis longtemps qu'il est nécessaire d'établir clairement une série de priorités et de s'y tenir, et en outre de redoubler d'efforts pour collecter des ressources additionnelles. Ces priorités signifient qu'il faut s'efforcer de mieux comprendre le problème des mines terrestres et des engins non explosés au regard des problèmes humanitaires.

120. L'ONU applique plusieurs techniques différentes pour mieux définir le problème des mines et des munitions non explosées. Les missions d'évaluation interinstitutions effectuées dans les pays touchés permettent de recueillir des informations précises et actualisées, et notamment des données détaillées sur l'ampleur et la nature du problème des mines et sur les capacités locales disponibles permettant de faire face aux menaces qui en résultent. L'analyse ultérieure de ces données se traduit par des recommandations qui constituent la base de l'aide future.

121. Une technique similaire et plus précise est celle du levé de niveau 1 qui est en fait un exercice de collecte d'informations plus détaillées visant à définir l'impact exact des champs de mines et des engins non explosés sur les populations touchées. Dans ce contexte, le déploiement du Système de gestion de l'information pour l'action antimines renforcera la capacité de fournir des avis en matière de coordination et sera en outre utile aux autorités nationales des pays touchés pour mettre au point leurs propres plans d'action. L'ONU est toujours prête à lancer des missions d'évaluation et elle continuera à appuyer l'exécution de levés de niveau 1 et l'introduction du Système de gestion de l'information pour l'action antimines dès que des fonds seront disponibles.

122. L'ONU se propose d'appliquer ces techniques essentiellement pour faire face aux conséquences humanitaires des mines terrestres et des engins non explosés. Certes, les opérations prescrites par le Conseil de sécurité exigeront souvent une aide à l'action antimines, mais il est indispensable que ce soient les effets des mines sur des populations civiles innocentes qui constituent la principale incitation pour les bailleurs de fonds. Chaque fois que cela est possible, il faut que les ressources recueillies par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage soient affectées aux opérations humanitaires, tandis que les activités de déminage entreprises dans le cadre des missions mandatées par le Conseil de sécurité seront financées à l'aide de contributions statutaires.

VII. Observations

123. La question des mines terrestres continue de poser à l'échelle mondiale des problèmes énormes à la communauté internationale et au système des Nations Unies. La raison en est que le nombre des pays et des régions qui appellent à l'aide dans la lutte antimines a fortement augmenté et qu'il faut consacrer des ressources et des fonds qui ont des limites à un problème aux dimensions grandement accrues. À cela s'ajoute le fait que le système des Nations Unies sera, selon toutes prévisions, de plus en plus sollicité par les États Membres pour apporter une aide aux régions affectées par des mines et des munitions non explosées, et qu'il devra par ailleurs consacrer un surcroît d'efforts pour veiller à ce que les obligations pressantes encourues au titre des traités soient dûment tenues. Dans un tel contexte, le Secrétaire général souhaite exprimer son appréciation du soutien constant et sans réserve apporté dans la lutte antimines par de nombreuses organisations extérieures au système des Nations Unies, dont l'OAS, le Centre international de déminage humanitaire-Genève, le CICR et de nombreuses organisations non gouvernementales.

124. Vu ces contraintes, l'ONU doit en priorité recenser de nouvelles sources de fonds destinés à la lutte antimines. Certains financements ont été déjà obtenus de la Fondation pour les Nations Unies, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international. Ces ressources ont été employées avec succès pour lancer et développer le projet global de levés de niveau 1, au titre duquel un levé a été récemment effectué au Yé-

men. Les ressources ont permis de mener à bien un projet crucial concernant la sécurité, destiné au personnel des organismes de secours qui opèrent dans 15 des pays du monde les plus gravement touchés par les mines. Les efforts de cette nature, qui visent à promouvoir des partenariats entre secteur public et secteur privé dans la lutte antimines, seront soutenus et, évidemment, renforcés.

125. Parallèlement, il faut en faire beaucoup plus pour soutenir l'action antimines de l'ONU, si l'on veut répondre comme il convient à toutes les attentes de la communauté internationale et des pays affectés. À cet égard, il est fondamental que, conformément au rapport relatif à la question des opérations de maintien de la paix, soumis à l'Assemblée générale à sa présente session (A/55/305-S/2000/809), la lutte antimines cesse d'être considérée comme une nécessité temporaire et que le Service d'action antimines de l'ONU soit solidement établi, en tant que responsable d'une fonction fondamentale de l'ONU, et qu'il soit doté des ressources nécessaires, financées à l'aide de contributions statutaires. En fait, toutes les fonctions fondamentales de ce service, à savoir le suivi des risques, l'établissement et l'application de normes internationales, le déploiement d'un système de gestion de l'information, la coordination internationale, la mobilisation des ressources et le contrôle de la qualité, ne cesseront d'être primordiales tant que le problème des mines terrestres ne sera pas ramené à des niveaux de risque acceptables.

Notes

¹ Voir CD/1478.

² CCW/CONF.I/16 (Part I), annexe B.

³ Voir *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, vol. 5 : 1980 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.IX.4), appendice VII.

⁴ Édité et produit par Human Rights Watch, États-Unis d'Amérique, août 2000.

Annexe

Fonds d'affection spéciale pour l'assistance au déminage

A. Montant total des contributions par donateur, au 18 octobre 2000

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions versées</i>	<i>Contributions annoncées</i>	Total
États Membres			
Allemagne	2 368 055,46	–	2 368 055,46
Andorre	20 500,00	–	20 500,00
Arabie saoudite	50 000,00	–	50 000,00
Australie	1 221 111,41	–	1 221 111,41
Autriche	258 348,24	–	258 348,24
Belgique	1 867 640,96	160 000,00	2 027 640,96
Brésil	3 000,00	–	3 000,00
Cambodge	1 000,00	–	1 000,00
Canada	3 771 243,32	135 000,00	3 906 243,32
Chine	100 000,00	–	100 000,00
Croatie	1 000,00	–	1 000,00
Danemark	5 016 817,37	–	5 016 817,37
Espagne	1 415 973,21	–	1 415 973,21
Estonie	2 000,00	–	2 000,00
États-Unis d'Amérique	2 677 500,00	–	2 677 500,00
Finlande	512 045,59	–	512 045,59
France	721 021,90	–	721 021,90
Grèce	80 000,00	–	80 000,00
Indonésie	40 000,00	–	40 000,00
Irlande	1 070 341,10	–	1 070 341,10
Islande	10 000,00	–	10 000,00
Israël	98 000,00	–	98 000,00
Italie	2 188 072,23	–	2 188 072,23
Japon	13 084 103,35	–	13 084 103,35
Liechtenstein	65 838,02	–	65 838,02
Luxembourg	352 753,98	–	352 753,98
Malte	1 952,00	–	1 952,00
Maurice	10 000,00	–	10 000,00
Monaco	55 629,00	–	55 629,00
Namibie	500,00	–	500,00
Norvège	4 595 432,43	–	4 595 432,43
Nouvelle-Zélande	584 700,00	–	584 700,00

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions versées</i>	<i>Contributions annoncées</i>	Total
Pays-Bas	1 311 669,79	–	1 311 669,79
Portugal	159 456,00	–	159 456,00
République de Corée	530 000,00	–	530 000,00
République tchèque	22 500,00	–	22 500,00
Royaume-Uni	2 588 747,57	550 000,00	3 138 747,57
Saint-Marin	14 977,50	–	14 977,50
Saint-Siège	14 000,00	–	14 000,00
Slovaquie	10 000,00	–	10 000,00
Suède	1 495 898,40	–	1 495 898,40
Suisse	3 777 630,73	–	3 777 630,73
Total partiel	52 169 459,56	845 000,00	53 014 459,56
Autres sources			
Union européenne	13 823 307,60	1 793 000,00	15 616 307,60
Particuliers	6 865,94	–	6 865,94
Total partiel	13 830 173,54	1 793 000,00	15 623 173,54
Total	65 999 633,10	2 638 000,00	68 637 633,10

B. Montant total des contributions par affectation, au 18 octobre 2000

(En dollars des États-Unis)

<i>Affectation</i>	<i>Montant des contributions</i>	<i>Contributions annoncées</i>	Total
Afghanistan	1 262 190,02	–	1 262 190,02
Angola	8 285 841,76	–	8 285 841,76
Azerbaïdjan	500 000,00	–	500 000,00
Bosnie-Herzégovine	10 127 866,09	–	10 127 866,09
Cambodge	680 000,00	–	680 000,00
Congo	393 626,52	–	393 626,52
Croatie	6 013 276,14	–	6 013 276,14
Éthiopie/Érythrée	1 156 276,60	–	1 156 276,60
Guatemala	230 000,00	–	230 000,00
Liban	100 000,00	635 000,00	735 000,00
Mozambique	5 765 377,35	–	5 765 377,35
Nicaragua	747 498,96	–	747 498,96
République démocratique populaire lao	700 000,00	–	700 000,00
Somalie	363 130,05	–	363 130,05
Soudan	199 442,00	–	199 442,00
Sri Lanka	59 999,61	–	59 999,61
Tadjikistan	75 000,00	–	75 000,00
Tchad	479 999,48	–	479 999,48
Thaïlande	400 000,00	–	400 000,00
Yémen	2 177 832,21	–	2 177 832,21
Yougoslavie (Kosovo)	7 400 242,98	1 793 000,00	9 193 242,98
Total partiel, programmes	47 117 599,76	2 428 000,00	49 545 599,76
Conférences			
Genève, juillet 1995	780 027,19	–	780 027,19
Copenhague, juillet 1996	119 270,97	–	119 270,97
Tokyo, juillet 1997	155 447,00	–	155 447,00
Total partiel, conférences	1 054 745,16	–	1 054 745,16
Études multipays	367 888,64	–	367 888,64
Manuel de sécurité	183 282,80	–	183 282,80
Projet global de levés	92 593,80	–	92 593,80
Formation de chiens	124 000,00	–	124 000,00
Total partiel, projets	767 765,24	–	767 765,24

<i>Affectation</i>	<i>Montant des contributions</i>	<i>Contributions annoncées</i>	Total
Coordination – Siège	5 826 720,12	50 000,00	5 876 720,12
Urgences	130 500,00	–	130 500,00
Montant total affecté	54 897 330,28	2 478 000,00	57 375 330,28
Montant non affecté	10 005 950,35	–	10 005 950,35
(À déterminer)	1 096 352,47	160 000,00	1 256 352,47
Total	65 999 633,10	2 638 000,00	68 637 633,10
